

La faculté en 1923-24 et les desiderata

La faculté de Louvain évolue, sous la poussée du temps, vers les spécialisations. Jadis il était de règle que chaque professeur donnât deux cours, un dont il s'occupait spécialement et un autre. Il n'en est plus ainsi actuellement. En doctorat les maladies mentales ont un titulaire exclusif, le Prof. D'Hollander ; idem pour les maladies de la peau, Prof. Morelle ; idem pour les nez-gorge et oreilles, Prof. Van den Wildenberg, idem pour les yeux, Prof. Van der Straeten. Il n'y a que pour le système nerveux que le spécialiste exclusif n'est pas encore désigné.

Cette année l'anatomie pathologique se sépare de toutes les autres branches et fera l'occupation exclusive de M. Maisin, que nos lecteurs connaissent déjà et qui a étudié le cancer expérimental chez Fibiger à Copenhague et chez Murphy à New-York, pour ne pas citer tous les laboratoires étrangers qu'il a visités. C'est dire que nous comptons bien avoir en lui l'homme compétent en anatomie pathologique s'occupant d'autopsie et de microscopie des pièces. Inutile de dire que tout praticien et chirurgien de province peut compter sur son aide et ses lumières, tant qu'il le désirera.

En Janvier tombe l'échéance où l'institut du cancer de Louvain, conformément à un legs testamentaire, devra s'ouvrir. Comme chaque Université disposera de deux grammes de Radium, le fond manquera le moins. M. Maisin aura aussi pour mission de collaborer à la mise en train de cette importante institution. Nos lecteurs seront informés en temps et lieu de ce qui se passe.

Donnons enfin un aperçu général sur l'esprit de l'enseignement supérieur actuel.

Depuis trente ans les principales innovations, concernant le programme des cours, sont parties de Louvain, grâce à notre

liberté. Peu à peu, nous voyons les autres universités se rapprocher du plan exécuté depuis des années à Louvain.

Presque toutes les matières théoriques sont exclues du dernier doctorat.

Autant que possible depuis 2 ans, tous les cours se donnent le matin. Il ne reste que peu d'exercices obligatoires l'après-midi.

Dans l'esprit, si pas à la lettre, il n'y a plus de cours lus ou dictés. Tout professeur doit mettre à la disposition des élèves un traité imprimé, le sien ou celui d'un auteur classique, et le cours oral ne doit plus être qu'une dissertation sur les points difficiles, les sujets en litige, les cas d'importance pratique spéciale, avec démonstrations et expériences.

Nous aurions personnellement voulu obtenir du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, une réforme qui aurait eu sur le monde médical une influence capitale : celle d'imposer aux futurs médecins l'obligation de revenir après 15 ou 20 ans à l'université durant un mois.

Dans notre plan, à échéance fixe, les diplômés futurs, seraient obligés de suivre des cours de vacances, surtout les cliniques durant 4 semaines de 6 jours, du lundi midi au samedi midi. Durant ces cours de vacances, de mi-août à mi-septembre, la faculté répartirait les étudiants qui ont terminé leurs études comme intermédiaires et l'utilisation du diplôme de docteur ne pourrait commencer qu'après l'achèvement de ces interims. Le praticien en revenant durant 48 heures chez lui, à la week-end, pourrait surveiller et renseigner son intermédiaire, et la clientèle ne souffrirait réellement pas de son absence.

Sanction : amende de 1000 francs-or, avec obligation de revenir l'année suivante, et nouvelle amende chaque année de négligence. Les rébellions seraient bien rares. Les spécialistes et professeurs pourraient voir leurs cours de vacances remplacés par un séjour de même durée à l'étranger.

L'idée n'était pas mûre, nous avons eu contre nous, concernant l'obligation, les trois autres médecins du conseil, et la plupart des avocats et philosophes. Ils préféreraient provisoirement la liberté. Nous avons eu beau leur crier que l'essai de la liberté avait déjà échoué piteusement trois fois, que les prétextes individuels pour chaque praticien priment la bonne volonté et le désir de bien faire. Rien n'y fit. Mais nous espérons que l'idée gagnera du terrain, pour l'avenir. Ces inno-

vations ont besoin d'être prônées, discutées et reprises avant d'arriver à exécution, c'est pour cela que nous en parlons à nos multiples lecteurs.

Enfin, il y a une autre innovation, dont le sort n'est pas encore jeté, mais qui risque fort de rester encore quelque temps à l'état de desideratum.

Notre collègue Dupriez, avait demandé que les élèves en droit reçoivent à l'université des cours de sciences. Les juristes et les professeurs de sciences exactes ont refusé, les premiers ne voyant pas où cela conduirait, les seconds disant qu'ils avaient peur des « notions élémentaires » en sciences. Nous avons eu beau appuyer notre collègue et dire qu'en 20 ou 30 heures par branche il y avait moyen de montrer beaucoup de choses intéressantes en sciences naturelles, que ce serait un émerveillement pour ceux qui ignorent tout du monde et de la nature. Ce fut rejeté.

Mais quand nous avons demandé à notre tour des cours de formation générale, littéraire, artistique, historique, etc., pour les futurs médecins, pharmaciens et ingénieurs, plusieurs des opposants de Dupriez ont trouvé l'idée utile pour les nôtres.

N'est-il pas regrettable de voir des jeunes gens passer 6 ans dans le milieu le plus riche en hommes spécialisés, et de les voir sortir de l'Université comme des canards de l'eau, sans qu'ils aient le moins du monde profité des trésors universitaires, en dehors de leur profession. Que de médecins, de pharmaciens et d'ingénieurs ont du goût pour les arts, les lettres, l'histoire ; combien d'entre eux consacrent leurs loisirs ultérieurement en autodidactes, en amateurs mal éclairés et n'aboutissent qu'à monter un magasin de bric-à-brac ou une bibliothèque de troisième ordre.

On a imposé aux médecins un cours de philosophie, pour qu'ils aient une notion de cette branche importante. Dans le même esprit il faudrait les forcer de s'incriner chaque année à un cours libre et au choix, et qui serait mis expressément à leur portée. L'Université devrait présenter un grand choix, sur les littératures diverses, sur les arts classiques et antiques, sur l'histoire, les langues, etc.

On nous a répondu « il existe déjà bien des conférences ; pourquoi n'y va-t-on pas ? » Précisément, la liberté ! Le bleu en arrivant à l'université est un bébé qu'il faut conduire à la main, il n'a aucune initiative, il ne va qu'aux leçons obligatoires.